



(0959)

**BRANCHE**  
**Laboratoires de biologie médicale**

# NÉGOCIATION SALARIALE : LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE EXTRA-HOSPITALIERS: FACE À LA RÉALITÉ DES SALAIRES, LA MOBILISATION S'IMPOSE !

**Les travailleuses et travailleurs de la branche Laboratoire de Biologie Médicale Extra-Hospitalier subissent de plein fouet l'intensification de la dégradation des conditions de travail, accentuée depuis près de 2 ans par la crise sanitaire et en même temps par la perte de pouvoir d'achat.**

Les Ordonnances Macron de 2018 (inversion de la hiérarchie des normes) ont minimisé la portée des négociations de branche, mais l'application des salaires minima de branche reste obligatoire dans nos entreprises. Après 3 réunions de négociation sur les salaires, le constat est fait que « l'intersyndicale patronale » refuse de revaloriser de façon décente notre

grille de branche, alors qu'en 2020, **le chiffre d'affaires de la profession a augmenté de 35 % par rapport à 2019** et ne baissera sûrement pas en 2021.

Les patrons veulent mettre en place une dégressivité dans l'augmentation des salaires mini, en plaçant le 1<sup>er</sup> coefficient, le 130, au niveau du SMIC jusqu'à 0 % d'augmentation à partir du coefficient 300 selon leurs recommandations d'avril 2021.

**Si nous voulons une véritable reconnaissance de nos métiers et de notre travail, les salariés doivent s'en mêler si on veut parvenir à un accord satisfaisant.**

ANNÉE	ACCORD	PRELEVÈMENT DES MINIS	INFLATION INSEE	DELTA CUMULÉ	AUTRES ÉLÉMENTS
2015	oui	1,00%	0,00%	1,00%	Prime mensuelle de tutorat ou CQP référent qualité
2016	non	0,00%	0,20%	0,80%	-
2017	oui	0,80%	1,00%	0,60%	-
2018	non	0,00%	1,80%	-1,20%	-
2019	oui	2,26%	1,10%	-0,04%	-
2020	oui	1,00%	0,50%	0,46%	-
2021	non	0,00%	2,7% (*)	-2,24%	-

(\*) Glissement annuel à la date de septembre 2021, qui marque une reprise de l'inflation.

L'évolution des salaires de la grille conventionnelle montre, sur les 7 dernières années, une **perte de pouvoir d'achat cumulée de 2,24 %**. Ce qui signifie que la proposition patronale entérine une perte de pouvoir d'achat !

Les négociations salaires, ce n'est pas pour compenser les pertes, mais pour obtenir des **gains substantiels** de pouvoir d'achat. L'argent existe très largement pour satisfaire une forte hausse des salaires, d'abord parce que les profits sont là et l'intérêt de groupes financiers pour notre activité le démontre.

Pour toutes ces raisons, les négociations salariales dans la branche doivent être mises sous contrôle des salariés, sans attendre que les patrons « daignent » décider des dates et des montants.

À ce jour, toutes les Organisations Syndicales de salariés refusent la proposition patronale.

**La mobilisation est indispensable sur les salaires.**

**La FNIC-CGT appelle à faire des vendredis 19 novembre, 3 décembre et 17 décembre des dates de mobilisations et de grèves dans toutes nos branches d'activité.**

**La parole est aux travailleuses et travailleurs des Laboratoires de Biologie Médicale extra-hospitaliers, pour aller gagner des hausses de salaires qui répondent à nos besoins !**